



2021-06-21

Pour diffusion immédiate

Communiqué

Aidez-nous à combattre la violence faite aux femmes ! Dénoncez... Votre Régie de police sera là pour vous accompagner!

Notre région et notre Régie sont sous le choc à la suite des récents événements survenus à Contrecoeur, le 9 juin dernier. Nous souhaitons adresser nos sympathies aux proches et amis endeuillés.

Bien que la problématique de la violence conjugale soit une responsabilité partagée par l'ensemble de la société, sachez que la Régie assume entièrement son rôle face à celle-ci. Pour nous, il s'agit d'une priorité organisationnelle.

Nous maintenons des efforts continus afin de nous assurer d'appliquer les meilleures pratiques en cette matière, notre personnel est formé pour ce type d'intervention. Pour ce faire, nous travaillons en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, afin d'agir en prévention, accompagner les victimes dans le cycle de la violence conjugale en respectant leur rythme et, le cas échéant, établir un filet de sécurité adapté afin de protéger la victime.

À toutes les victimes, N'HÉSITÉZ PAS! COMMUNIQUEZ AVEC NOUS! Les formes de violences sont nombreuses et doivent toutes être prises au sérieux et dénoncées. Que ce soit de la violence psychologique, verbale, économique, sexuelle, physique ou de la cyberviolence, vous ne devez pas accepter ou subir ces comportements de la part d'un conjoint ou ex-conjoint.

Si vous êtes réticent à nous appeler, n'hésitez pas à aller chercher de l'aide auprès de l'un des organismes suivants :

- S.O.S VIOLENCE CONJUGALE 1-800-363-9010 / par texto : 438-601-1211
www.sosviolenceconjugale.ca
- CAVAC 1-888-670-3401 www.cavac.qc.ca
- ENTRAIDE POUR HOMME 1-833-651-4447 www.entraidepourhommes.org

Nous invitons aussi toute personne qui craint pour la sécurité d'un proche, d'une amie, d'un voisin ou de toute autre personne, à nous contacter afin de nous en informer ou nous le signaler. Soyez assuré que nous interviendrons. Les hommes aux prises avec un problème de violence ou de gestion de la colère sont invités, eux aussi, à demander de l'aide.

De façon concrète nous avons établi des partenariats avec les maisons d'hébergement de nos secteurs dont *La clé sur la porte*, *Carrefour pour elle* et *Simonne Monet-Chartrand*, ainsi qu'avec les ressources pour homme *Entraide pour homme*, *Transit Secours* et des centres de crise de la prévention du suicide qui se spécialisent dans l'évaluation du risque suicidaire et homicidaire des personnes en crise lors de nos interventions. De plus, une intervenante CAVAC et une travailleuse sociale du CISSS ont leurs bureaux au sein du service de police. Nous avons une cellule de crise visant à agir en concertation avec nos partenaires, pour prévenir les homicides intrafamiliaux. Nous siégeons également sur les tables de concertation en matière de violence conjugale et agression sexuelle.





Lors de nos interventions, les policiers agissent auprès des victimes avec professionnalisme, ouverture et sans jugement. Ils prendront la version des faits de façon détaillée, dans le but de bien comprendre le contexte, les enjeux et évaluer le niveau de risque que l'agresseur pourrait représenter. Nous allons demander à la victime l'autorisation de divulguer ses informations, afin d'être en mesure de la référer rapidement à nos partenaires spécialisés pour la supporter et l'accompagner dans cette épreuve et lui offrir des services adaptés. Nous lui remettrons également une liste des ressources disponibles. Tous les éléments pouvant constituer la preuve seront recueillis et le dossier sera soumis pour autorisation au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Nous verrons à établir le meilleur filet de sécurité pour la ou les victimes, avec l'aide de nos partenaires, en fonction du contexte et de la situation.

L'agresseur sera arrêté, puis, selon les circonstances et l'évaluation du risque qu'il représente, il sera libéré avec des conditions ou détenu pour comparaître devant un juge. Pour se faire, nous pouvons obtenir conseils auprès d'un procureur du DPCP. Des conditions lui seront imposées s'il est libéré par notre service ou suite à sa comparution devant le juge. Le détail des conditions sera transmis à la victime et inscrit dans les banques de données. Si l'agresseur possède des armes à feu, elles seront saisies, tout comme son permis de possession et d'acquisition d'armes. Sachez que nous interviendrons sur-le-champ si nous constatons, ou que nous sommes informés du non-respect de conditions. Nous procéderons alors à l'arrestation de l'agresseur.

Dès le début de l'intervention, jusqu'à la fin des procédures et même après, nous et nos partenaires assurerons un suivi avec la victime et serons disponibles pour l'accompagner et répondre à ses questions.

Dénoncez... Votre Régie de police sera là pour vous accompagner!

– 30 –

Source : Agent F/S Isabelle Kérouack, mat. 608
Téléphone : 450 536-3333 poste 220
Cellulaire : 514-207-6867
sociocommunautaire@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

